

# CAJM Robert Doisneau

Le Centre Robert Doisneau a été créé pour accueillir des personnes en situation de handicap et de dépendance afin d'accompagner chacun vers la meilleure autonomie possible. La diversité des publics accueillis a pour vocation de favoriser les échanges intergénérationnels.

Le CAJM est géré par la Fondation OVE créée par Yves Farge en 1944, reconnue d'utilité publique, au service du handicap, du grand âge et de toutes les différences. La Fondation compte plus de 100 sites accueillants des dispositifs et établissements, dans 6 régions et près de 2400 salariés. Pour développer ses actions auprès des personnes vulnérables, elle est éligible aux dons et aux legs.

**PUBLIC  
ACCUEILLI**



**CAPACITÉ**

**15**

Le CAJM Robert Doisneau accueille des personnes polyhandicapées, handicapées moteur.

L'établissement est agréé pour 15 places en accueil de jour.

**ADMISSION**



**FINANCEMENT**



Elle s'effectue sur notification de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et après validation du dossier par la commission d'admission de l'établissement.

L'établissement est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction des solidarités (DSOL), vient s'ajouter un forfait journalier, dont le montant est fixé par décret.

**AUTORITÉ DE  
CONTRÔLE**



Agence régionale de santé.  
Département – Direction des Solidarités (DSOL).



**équipe  
interdisciplinaire**

Une équipe administrative (directeur, secrétaire) – Une équipe médicale (médecin, cadre de santé, infirmier coordinateur, infirmiers et aides-soignants) – Une équipe éducative (chef de service, coordinateur éducatif, moniteurs éducateurs, animateurs) – Une équipe paramédicale (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute) – Une équipe hôtelière et technique. Une équipe de kinésithérapeutes libéraux.

# CAJM Robert Doisneau

## Situation géographique

Le Centre d'accueil de jour médicalisé Robert Doisneau est située au cœur du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## Moyen d'accès

**Par les transports en commun :**

- Métro : ligne 4 ou 12, arrêt Marcadet-Poissonniers
- Bus : 31, 56 et 302
- Tramway T3b – arrêt Diane Arbus

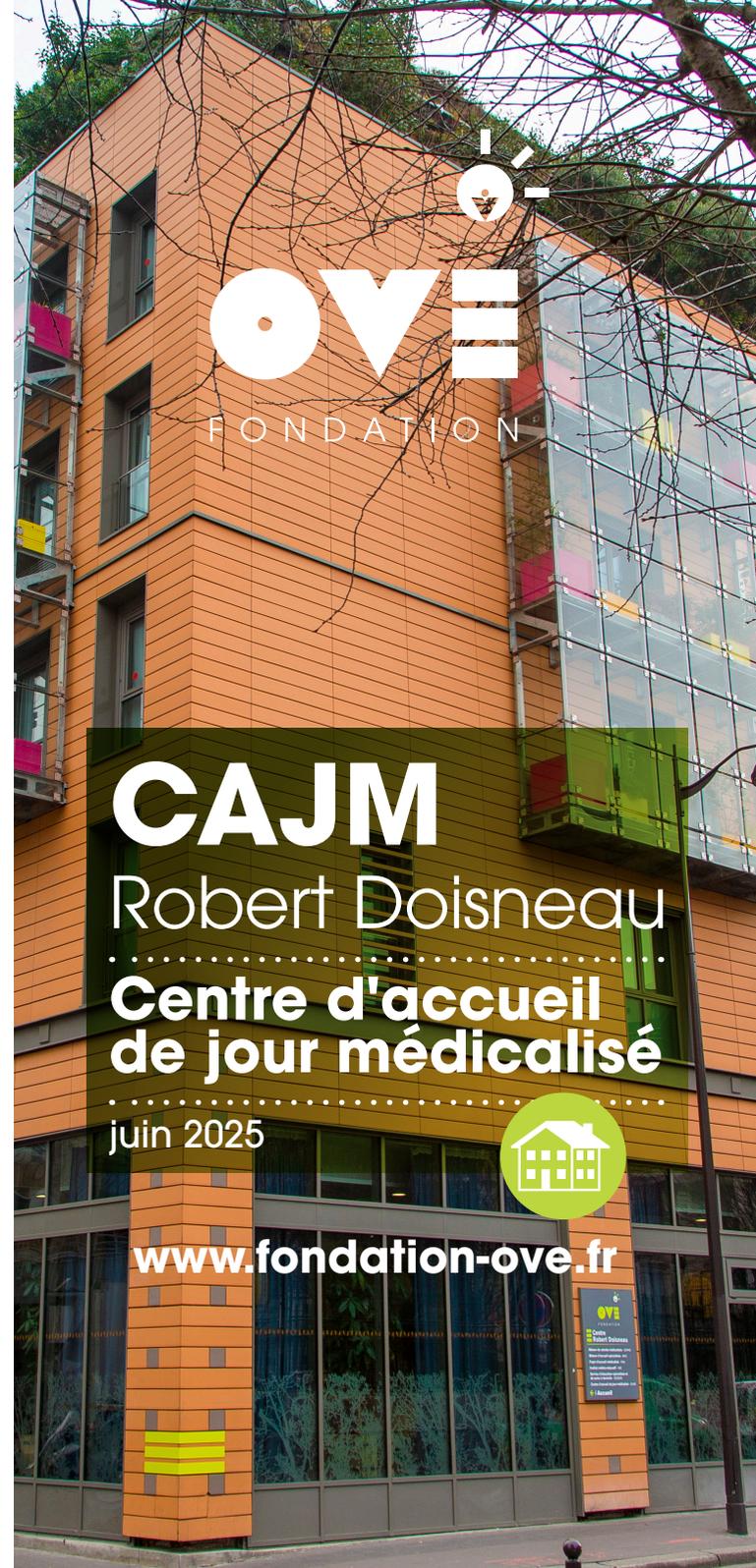
## Contact

- Accueil : **01 53 09 83 00**
- Renseignements et admission  
**admission.phcrd@fondation-ove.fr**
- Direction  
**Ricardo VIDEROT**



**OVE CAJM ROBERT DOISNEAU**  
51, rue René Clair  
75018 Paris

**www.fondation-ove.fr**



**CAJM**  
Robert Doisneau  
**Centre d'accueil  
de jour médicalisé**

juin 2025

**www.fondation-ove.fr**



## L'ORGANISATION

Les usagers sont accueillis au Centre Robert Doisneau du lundi au vendredi.

L'accueil au sein de l'unité permet à la personne de bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé.

Une journée est rythmée en fonction des activités du planning collectif et/ou individuel des résidents. La participation des personnes est encouragée au sein de l'établissement et de la cité.

## LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit avec le résident et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins et attentes de la personne accompagnée.

## LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Lors de l'admission sont remis les documents suivants :

- Livret d'accueil,
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Règlement de fonctionnement.

## LES MISSIONS DE L'ESSMS

Le CAJM accueille, en journée du lundi au vendredi, 15 adultes porteurs de handicap moteur. Lieu de vie qui vient en complémentarité du domicile, l'établissement soutient le « vivre ensemble ». En lien avec les familles, une équipe pluridisciplinaire intervient auprès et avec les personnes accueillies afin de soutenir les projets de vie, favoriser l'autonomie physique et psychique, veiller à l'état de santé et donner du sens aux journées.



## LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans la semaine suivant l'admission. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de l'utilisateur, de ses proches et de l'établissement.

## LES MISSIONS DE L'ESSMS

Le CAJM accueille, en journée du lundi au vendredi, 15 adultes porteurs de handicap moteur. Lieu de vie qui vient en complémentarité du domicile, l'établissement soutient le « vivre ensemble ». En lien avec les familles, une équipe pluridisciplinaire intervient auprès et avec les personnes accueillies afin de soutenir les projets de vie, favoriser l'autonomie physique et psychique, veiller à l'état de santé et donner du sens aux journées.

## LES ACCOMPAGNEMENTS ET SERVICES

- Une équipe soignante et éducative,
- Les transports sont pris en charge par l'établissement,
- Un accompagnement global (soins, vie quotidienne, activités) et adapté, élaboré avec la participation de la personne accueillie et l'équipe pluridisciplinaire, qui s'inscrit dans un projet personnalisé propre à chacun et évolutif.

## LES CRITÈRES D'ADMISSION

Pour étudier une demande d'admission, il est nécessaire que le résident ait 18 ans et dispose d'une décision d'orientation en CAJM émise par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les dossiers reçus sont soumis à la Commission d'admission qui se réunit pour statuer sur l'adéquation entre le besoin de prise en charge et d'accompagnement des candidats et la capacité de l'établissement à répondre à ce besoin. Une consultation médicale avec les médecins de l'établissement et une visite de la structure sont proposées aux candidats préalablement retenus, pour déterminer l'opportunité d'un séjour d'observation.

## LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

- Un Conseil de la vie sociale (CVS) est mis en place au sein de l'établissement. Il se réunit plusieurs fois par an et regroupe des représentants des usagers, des familles et des professionnels,
- Les usagers et les familles peuvent être invités chaque année à donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement par le biais de questionnaire de satisfaction,
- Des réunions des résidents sont organisées pour permettre de faire participer les usagers aux choix des activités, sorties et à l'amélioration quotidienne du service,
- Un représentant des usagers peut participer aux commissions menus.

## L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le CAJM s'est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants légaux et les partenaires.

Cette démarche s'appuie sur le référentiel de l'HAS et sur les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, des évaluations (internes et externes) sont régulièrement menées. Elles portent sur les effets produits par les activités, leur adéquation aux besoins et attentes des personnes accueillies, leur cohérence avec les missions imparties et les ressources mobilisées. Elles donnent lieu à un plan d'action.

## LES PARTENAIRES

Des partenariats associatifs sportifs et socio-culturels sont développés avec une priorité aux établissements du territoire.

